

Témoins 63

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série - n°63 - 2,30 €
novembre - décembre 2016

6, 7, 8 mars 2017 Montreuil

CONGRÈS

Syndicat national des journalistes CGT

Libérons

les médias!



Syndicat national des journalistes CGT
263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45
Courriel : snj@cgt.fr - Site Internet : www.snjcgt.fr

Adresse : CGT, 263, rue de Paris, 93100 Montreuil - Métro : Porte de Montreuil

Fillon préfère la presse sans contradiction

Depuis les premières révélations du *Canard enchaîné*, fin janvier, sur l'emploi présumé fictif de son épouse en tant qu'attachée parlementaire, il ne se passe pas une semaine sans que la presse ne mette en évidence la conception très spéciale qu'a François Fillon de sa fonction et des deniers publics : emploi, toujours présumé fictif, de ses enfants, utilisation contestable de sa réserve parlementaire, conflit d'intérêt avec l'assureur Axa, et on en passe. Le candidat à la présidentielle et sa garde rapprochée se sont prêtés à un déchaînement de violence verbale envers les journalistes. Ce qui ne l'a pas empêché de trouver un titre complaisant, en l'occurrence le plus gros tirage de la presse quotidienne française, *Ouest-France*, pour diffuser le 8 janvier une « lettre aux Français » signée de sa main. C'est sûr, sans contradiction, la presse est tout de suite plus sympathique.

LA GRIPPE AVIAIRE S'ÉTEND



Elkabbach préfère les casquettes multiples

Quand Europe 1 a annoncé que Jean-Pierre Elkabbach n'assurerait plus son interview politique quotidienne, on aurait pu croire qu'à 79 ans, le journaliste allait pouvoir goûter une retraite sinon méritée du moins bien tardive. Il n'en est rien. Non seulement il garde son émission politique du week-end mais, quelques jours plus tard, on apprend qu'il devenait « conseiller auprès de la direction générale du groupe Vivendi/ Canal pour son développement », tout en restant « conseiller pour les médias du groupe Lagardère ». Le tout « en accord avec Vincent Bolloré », le patron de Vivendi, selon les communiqués publiés par les deux groupes. C'est beau la confraternité. Entre autres occupations annexes, Jean-Pierre Elkabbach anime l'émission hebdomadaire Bibliothèque Médecis, sur Public Sénat. Journaliste pigiste, quel métier harassant !

Macron préfère le double jeu

L'épisode rocambolesque, déjà évoqué dans le livre de Laurent Mauduit *Main basse sur l'information*, est détaillé par le journaliste du *Monde* Adrien de Tricornot sur le site Streeppress. En 2010, ce dernier est vice-président de la Société des rédacteurs du *Monde* (SRM), alors principal actionnaire du quotidien. En grandes difficultés financières, *le Monde* est en vente et finira dans l'escarcelle du trio Bergé-Niel-Pigasse. Un jeune banquier d'affaires propose alors d'« aider bénévolement » la SRM dans cette période compliquée. Son nom ? Emmanuel Macron. Un jour, les représentants de la SRM aperçoivent par hasard Alain Minc en sa compagnie. Emmanuel Macron tente alors maladroitement de se cacher. Ils comprennent alors qu'il aide en sous main le groupe Prisa, candidat au rachat du *Monde*, qui s'est payé les services de l'ancien président du conseil de surveillance du *Monde*. Vous avez dit trahison ?

Témoins Revue trimestrielle du
Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Guillem Boyer, Thierry Cerinato, Michel Diard, Ludovic Finez, Jacky Hortaut, Patrick Kamenka, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.

Photos : Thomas Ribolowski.

Dessins : Babouse.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction : Jean Tortrat.

Révision : Francis Ambrois.

Rédaction graphique : Ilaé Roc.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Alliales (01 41 98 37 97).

Commission paritaire : 0916 S 06290.

N° ISSN : 1281-1343.

Témoins

Nouvelle série, n° 63 /
novembre-décembre 2016

Sommaire

DOOSIER

- Table ronde : Réflexions sur une information mal en point..... 5
- « Le monde libre » est-il pour demain ? 13

ACTU MÉDIAS

- La Voix du Nord : « Sauvegarder la compétitivité » au prix d'une hémorragie 15
- La Marseillaise : Un besoin croissant de décloisonnement 16
- Mondadori : Une grève contre les réorganisations à répétition 16

CCIJP

- Carte de presse : Danger, sortie d'école ! 17

TÉMOIGNAGE

- PHR : Comment je me suis fait payer mes heures supplémentaires 18

JURIDIQUE

- France Télévisions : De quoi se mêle la Cour des comptes ? 19

INTERNATIONAL

- Mumia Abu-Jamal : Une victoire du droit contestée par la Pennsylvanie 21
- Entretien : « Trump a déclaré la guerre aux journalistes et au journalisme » ... 22

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Fax : 01 55 82 87 45 / Courrier électronique :
snj@cgt.fr / www.snjcgt.fr / twitter.com/snjcgt

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Libérons les médias !

D'ici quelques semaines, se tiendra une élection à hauts risques, une de plus. Au point que pour beaucoup, la seule inconnue du premier tour est de savoir qui, face à Marine Le Pen, se qualifiera pour l'affronter au second. Au moment où ces lignes sont écrites, la gauche part dispersée. Par ailleurs, l'ancien ministre de l'Economie de François Hollande, officiellement « ni de gauche, ni de droite », défend en réalité un programme « ni de gauche, ni de gauche ». Et du côté de la droite classique, ce sont les révélations, initiées par Le Canard Enchaîné, autour du poste présumé fictif d'assistante parlementaire de l'épouse de François Fillon qui ont défrayé la chronique. Puis ont suivi les postes tout autant présumés fictifs des enfants du candidat « Les Républicains », sa drôle de conception de la réserve parlementaire, son conflit d'intérêt avec l'ancien PDG d'Axa, etc. Dans un premier temps, il a tenté de jouer l'indignation. Il s'est ensuite essayé aux accusations de misogynie, avant, épaulé par sa garde rapprochée, de cibler ses attaques sur les journalistes. Comme l'a rappelé le SNJ-CGT dans un communiqué, il a été question de « lynchage médiatique », du caractère « moutonnier » des journalistes, de leur « hystérie », etc. Et le même communiqué d'ajouter : « Le sénateur Raffarin a même réussi l'exploit très démocratique de faire huer les journalistes qui ont osé enquêter sur les contradictions du couple Fillon. Les cohortes de Républicains lancent des menaces contre les journalistes. Ici et là on appelle à mettre "les canards à la casserole". C'est le monde à l'envers. C'est le voleur qui crie au vol. »

Les journalistes exercent leur métier de façon de plus en plus contrainte, du fait de la concentration grandissante des médias dans les mains de quelques milliardaires, dont la liberté de la presse et le pluralisme ne sont pas les

préoccupations premières, pour utiliser un euphémisme. Trop peu d'élus dénoncent ces réalités et aucun dans l'entourage de François Fillon, pourtant prompt à dénoncer de soi-disant dérapages, quand il se retrouve dans l'œil du cyclone du fait de ses propres errements. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les premières et principales révélations du « Penelopegate » sont le fait d'un journal, Le Canard Enchaîné, sans publicité et indépendant des grands groupes de presse. Alors oui, plus que jamais « Libérons les médias ! », pour reprendre le mot d'ordre du congrès national de notre syndicat, qui se tiendra du 6 au 8 mars à Montreuil. Un congrès qui intervient à l'heure d'un quinquennat finissant, dont le bilan, sur de nombreux points, est au mieux décevant, au pire révoltant. Révoltante, la loi dite « Travail », officiellement endossée par Myriam El Khomri mais grandement dictée par Manuel Valls et Emmanuel Macron. Parmi les premiers salariés victimes de cette loi, figurent ceux de La Voix du Nord, confrontés à la volonté de leur direction de supprimer un quart des effectifs sur l'autel de la « sauvegarde de la compétitivité » de l'entreprise. Décevante, la loi Bloche, qui a notamment pour effet d'instituer une charte éthique par entreprise de presse et donc une déontologie à géométrie variable, en fonction de ce que le rapport de forces permettra, dans chacune d'entre elles, d'imposer. C'est de bien autre chose qu'ont besoin les journalistes pour pouvoir faire leur métier et les citoyens pour satisfaire leur droit à une information libre, plurielle et honnête : une refondation démocratique et citoyenne des médias. Cette question doit impérativement figurer en tête des priorités de la prochaine présidentielle. Le SNJ-CGT s'y emploiera lors de son congrès et s'efforcera de prolonger la réflexion, avec tous ceux qui souhaitent faire avancer cette cause.

Emmanuel Vire Secrétaire général du SNJ-CGT

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



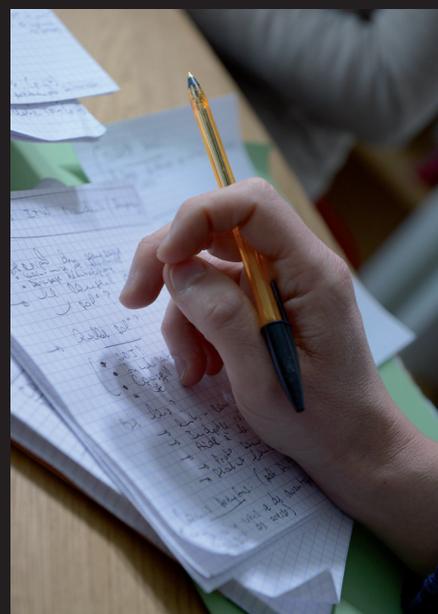
partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

Table ronde



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI

Réflexions sur une information mal en point

Propos recueillis par Ludovic Finez / Photos Thomas Ribolowski ▶▶

table ronde

Les 6, 7 et 8 mars, le SNJ-CGT tient son congrès national à Montreuil, au siège confédéral de la CGT. Il y sera bien sûr question du rôle et de la place du SNJ-CGT, du contrôle de plus en plus évident des médias par des milliardaires au départ étrangers à ce secteur, des conséquences sur le contenu de ces mêmes médias, mais aussi des conditions à réunir pour réinstaurer une

presse libérée des puissances d'argent et, tout simplement, rendre aux journalistes la possibilité de faire leur métier correctement et honnêtement.

La table ronde organisée par *Témoins*, qui réunit l'universitaire Camille Dupuy, le journaliste Laurent Mauduit et le secrétaire général du SNJ-CGT Emmanuel Vire, aborde certaines de ces questions.

Laurent Mauduit, pour reprendre le titre de votre livre, qui a fait « main basse sur l'information », et avec quelles conséquences ?

Laurent Mauduit : L'histoire que nous vivons est celle d'une double normalisation. Il y a eu une époque courte pendant laquelle la presse a été libre et indépendante, la Libération, avec le principe du Conseil national de la Résistance : « Rétablir la liberté de la presse, son honneur et son indépendance vis-à-vis des puissances financières. » À l'époque, la plupart des journaux appliquent ces décisions dans des modalités juridiques différentes. *Le Monde* crée un journal propriété de ses journalistes ; d'autres créent des coopératives ouvrières : *le Courrier picard*,

le Dauphiné libéré ou *le Parisien libéré*, qui est à l'origine un mouvement de Résistance démocrate-chrétien. Le consensus est national, des communistes jusqu'à une partie de la droite. Puis il y a eu une normalisation économique et une normalisation éditoriale, qui ont pris plusieurs décennies. On a vécu ces dernières années l'accélération et sans doute la fin de cette histoire. La normalisation économique, c'est que ces journaux indépendants ont progressivement cessé de l'être, notamment *le Monde* qui, en 2010, est croqué d'abord par Lagardère puis, totalement, non par des industriels mais par des milliardaires dont la presse n'est pas le métier : Mathieu Pigasse, banquier d'affaires,

Xavier Niel, fournisseur d'accès Internet, et Pierre Bergé, milliardaire du luxe. Les mêmes actionnaires achètent ensuite *l'Obs*. Bernard Arnault, autre milliardaire du luxe, après avoir acheté *les Échos*, s'offre *le Parisien*. Patrick Drahi, financier très emblématique de la finance folle, achète *Libération* puis *l'Express* et passe ensuite un accord pour devenir l'actionnaire principal, d'ici 2019, de BFM TV, BFM Business et RMC.

Arrêtons-nous deux minutes sur Patrick Drahi, qui a une façon bien à lui de faire des affaires.

L. M. : Il ne met pas un sou personnel dans les titres qu'il achète. Nous sommes à une



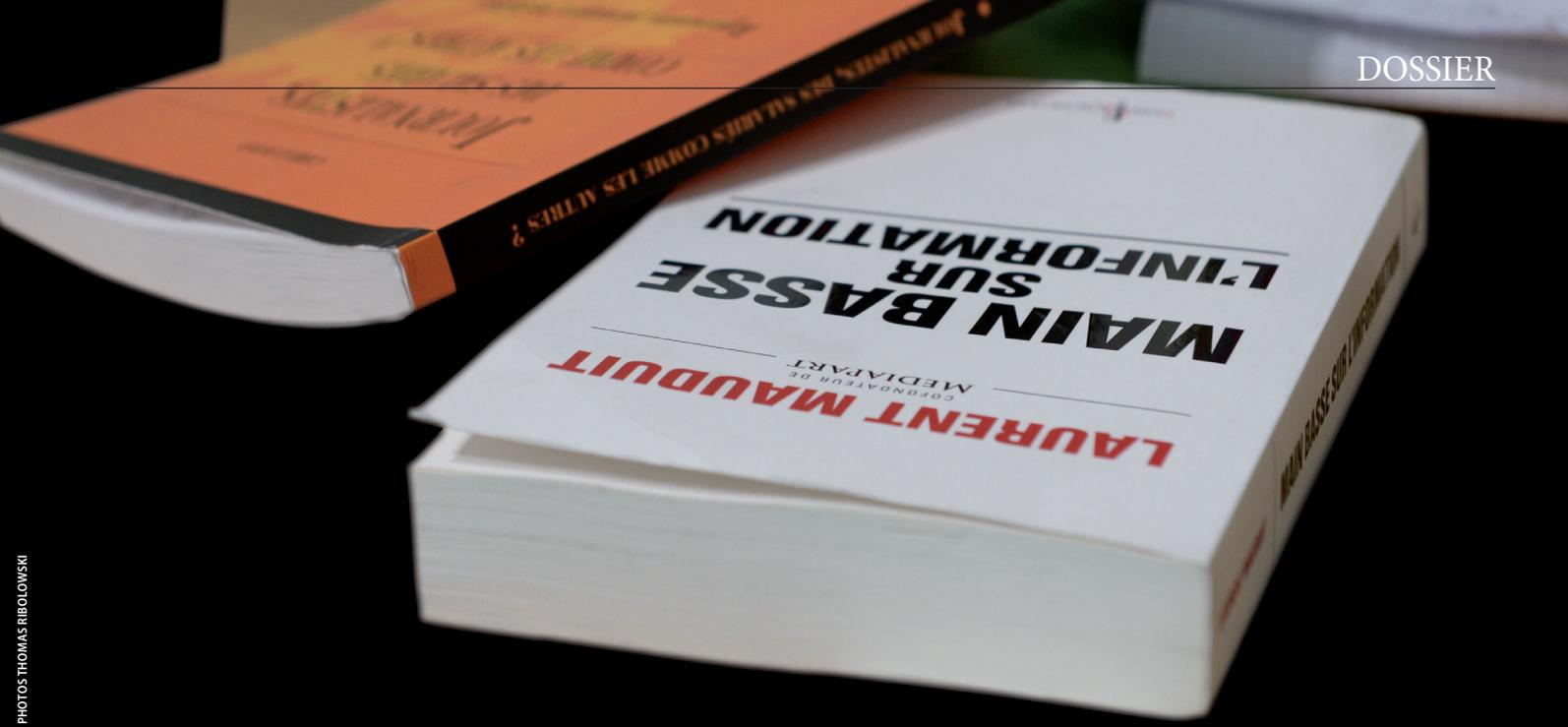
• Camille Dupuy est maître de conférence en sociologie à l'université de Rouen. Elle a publié en octobre dernier *Journalistes, des salariés comme les autres ?* (Presses universitaires de Rouen) où, explique-t-elle, elle analyse « comment les journalistes peuvent être représentés par différentes instances professionnelles, dans les entreprises et au niveau de la branche, et de quelles capacités ils disposent pour se défendre au moment de restructurations, de conflits dans les entreprises ».

• Laurent Mauduit est journaliste à Mediapart, dont il a été l'un des fondateurs. Auparavant, il a été chef du service économique de *Libération* puis du *Monde*. Il a quitté *le Monde* après la censure de son enquête sur les Caisses d'épargne. Il a publié en septembre dernier *Main basse sur l'information* (Éditions Don Quichotte).



• Emmanuel Vire est secrétaire général du SNJ-CGT depuis 2010. Géographe de formation, il a été embauché en 1999 par Prisma Media comme cartographe, pour le lancement de la version française de *National Geographic*. Il y est très vite devenu délégué du personnel SNJ-CGT. Depuis 2008, il fait partie de la rédaction de *Géo*.





époque de taux d'intérêt zéro, où les banques centrales inondent les banques de liquidités. Il s'endette de 50 milliards d'euros en deux ans, une somme absolument folle. C'est une bulle, et comme toutes les bulles, elle crèvera quand les taux vont commencer à remonter. Pour SFR, qu'il a aussi acheté, il va devoir commencer, à partir de février 2017, à rembourser 50 millions d'euros par mois en charges de la dette. Il est aussi exilé fiscal à Zermatt [en Suisse]. Ses holdings personnelles, le contrôle de sa fortune et de ses groupes ont été implantés au Panama, puis à Guernesey. Un autre personnage est, lui, emblématique du legs colonial du capitalisme français, c'est Vincent Bolloré, dont le cœur de l'empire s'est constitué autour de la banque Rivaud, la banque de la Françafrique et du RPR. Il est devenu l'actionnaire principal de Vivendi, qui contrôle Canal+ et i-Télé. Il est par ailleurs l'actionnaire de beaucoup d'autres groupes de communication et de publicité, dont Havas. Ça, c'est la normalisation économique : toute la presse autrefois indépendante a cessé de l'être. Pourquoi les Résistants, à la fin de la guerre, voulaient une presse indépendante ? Pour ne pas avoir de fil à la patte, pour que les rédactions soient libres, pour que les gens ne subissent pas de pression. Aujourd'hui, ces milliardaires, pensant qu'ils peuvent tout acheter, pensent aussi qu'ils peuvent tout se permettre. C'est par exemple la violence abjecte de ce qui s'est passé à i-Télé : la nomination pendant un an à la direction de la rédaction de Guillaume Zeller, petit-fils du général putschiste Adrien Zeller, qui a lui-même défendu sur des billets de blog une sorte de réhabilitation de Paul Aussaresses, général qui a pratiqué la torture en Algérie ; les instructions publicitaires

« Pourquoi les Résistants, à la fin de la guerre, voulaient une presse indépendante ? Pour ne pas avoir de fil à la patte. »

Laurent Mauduit

faites à des journalistes d'i-Télé, alors que c'est totalement contraire à toutes les chartes déontologiques. À Canal+, un documentaire sur le Crédit Mutuel a été programmé puis censuré au printemps 2015. Mediapart le révélera en septembre de la même année. Ce documentaire met en cause les pratiques fiscales du Crédit Mutuel, dont le PDG de l'époque est Michel Lucas, son ami personnel, qui l'a aidé à conquérir la banque Rivaud. Du même coup, tous les journaux possédés par le Crédit Mutuel, c'est-à-dire tous les grands quotidiens régionaux de Metz-Nancy jusqu'à Avignon (puisque la banque possède toute la façade est de la France), n'ont pas dit un mot sur ces censures, hormis une petite brève dans *le Bien public*. D'autres cas de censure sont connus. Quand Bernard Arnault achète *le Parisien*, la direction assume, quasiment dans les jours qui suivent, le fait de jeter à la poubelle un article qui faisait la chronique du documentaire *Merci Patron !*, qui met en scène les travers de ce même PDG Bernard Arnault.

Il y a aussi des actes de censure plus rampanants. Vous expliquez ainsi qu'à *Libération* version Drahi, il n'y a plus de rubrique « télécoms ».

L. M. : Oui, et donc on n'enquête plus sur ces sujets-là. C'est un journal pour lequel j'ai beaucoup d'estime et dans lequel j'ai beaucoup d'amis, qui travaillent dans des conditions difficiles. Par plans sociaux successifs, cette collectivité autrefois très riche a été complètement asséchée. La direction de ce journal l'a poussée avec violence à accepter des choses inacceptables. Dans mon livre, je cite un exemple : Laurent Joffrin a sommé la rédaction, qui a rechigné, d'accepter des colloques honteux pour gagner de l'argent, dont un à Libreville, en contrepartie de quoi *Libération* a touché d'Ali Bongo, qui voulait se refaire une image soi-disant démocratique, trois millions d'euros. Ces turpitudes font penser à la presse du temps du Comité des forges, la presse affairiste de l'entre-deux-guerres.

Camille Dupuy, comment a évolué la représentation des journalistes, à mesure de la transformation capitaliste des entreprises de presse ?

Camille Dupuy : En sciences sociales, l'analyse des journalistes porte très majoritairement sur le fait que c'est une profession particulière, garante de la démocratie, etc. Je suis arrivée sur ces terrains plutôt par le ►►



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI

« *En fonction des contextes et des rapports de forces, parfois, les journalistes arrivent à se défendre et parfois, ils se font complètement écraser par l'actionnariat.* »
Camille Dupuy

►► biais des restructurations d'entreprises en crise, dans lesquelles les journalistes avaient besoin de se mobiliser au sein des syndicats ou d'autres structures pour se défendre contre des attaques. Les salariés journalistes, puisqu'ils sont garants de la démocratie, puisqu'ils doivent avoir une liberté d'informer, sont-ils protégés ? Cela m'a conduit à regarder, à un niveau plus général, le statut du journaliste, le statut de l'entreprise de presse, et à conclure que ces statuts ne protègent pas davantage les journalistes que d'autres salariés dans d'autres secteurs également en crise. Il y a des syndicats de journalistes. Les salariés ont, grâce au droit

du travail, le droit d'être informés, consultés, de négocier des choses dans l'entreprise et la branche. Il y a des sociétés de journalistes mais elles ne sont pas instituées partout, cela dépend du bon vouloir de l'entreprise. L'enjeu a donc été d'aller voir dans des rédactions qui subissent des réorganisations, des transformations, la manière dont les journalistes réussissent ou non à se défendre, à contrer certaines modifications, à les accompagner selon les cas. Par exemple à l'AFP, régie par un statut de 1957 régulièrement remis en cause, avec la volonté de certains de lui donner un actionnariat classique. Deuxième exemple, *le Monde*, une entreprise qui avait jusque-là comme premier actionnaire ses journalistes et qui a connu une normalisation actionnariale avec l'arrivée de trois actionnaires privés. J'essaie de montrer qu'en fonction des contextes, des cas, des rapports de force qu'ils parviennent à établir dans les rédactions, parfois ils arrivent à se défendre et parfois ils se font complètement écraser par l'actionnariat.

Emmanuel, quel regard portes-tu sur l'évolution du paysage médiatique ?

Emmanuel Vire : Évidemment, je partage ce que dit Laurent sur ce point. D'ailleurs, je suis plutôt fier de la position du SNJ-CGT depuis des années. Nous avons été le seul syndicat de journalistes à maintenir notre position sur les concentrations et la mainmise des milliardaires sur la presse. On peut reprendre tous les documents d'orientation de nos congrès triennaux : on n'a jamais dévié, alors qu'il me semble que les autres syndicats de journalistes, en particulier le premier, ont pendant un certain temps eu une position différente, même

s'ils sont en train d'y revenir. Nous avons déjà connu, à l'époque de l'affaire Vivendi, cette conjonction entre la possession des tuyaux et des contenus. Le SNJ-CGT disait déjà que la situation était inacceptable et que la dérive allait se poursuivre et s'aggraver. Ce qui nous avait notamment conduit à écrire à François Hollande [comme à tous les candidats, hors FN, à la présidentielle de 2012]. Cela nous avait valu de recevoir, comme tous les syndicats de journalistes, une belle lettre disant qu'effectivement la situation n'était plus possible, que si cela continuait le pluralisme serait réellement en danger et qu'il fallait légiférer et agir. On sait ce qu'il en est : le résultat est cette petite loi Bloche [voir plus loin], qui ne changera rien.

Et comment analyses-tu l'évolution de la place, du poids et du rôle des syndicats ?

E. V. : Nous avons une profession qui est organisée, structurée, avec des articles spécifiques dans le Code du travail qui, normalement, doivent nous protéger. Ces protections ont été utilisées par ces milliardaires pour détruire ou remettre en cause la profession. Car on parle beaucoup de plans sociaux, mais un groupe comme le Crédit Mutuel, qui possède tous les titres de l'est de la France, n'a pas eu besoin, la plupart du temps, de plans sociaux. Il suffit d'ouvrir la clause de cession, qui permet à un journaliste de partir avec les indemnités afférentes si l'actionnaire majoritaire change. On se rend compte que 60 % à 70 % des dossiers qui viennent en commission arbitrale – qui détermine les indemnités des journalistes ayant plus de quinze ans d'ancienneté

– proviennent de clauses de cession. Par ce biais, les milliardaires font partir toute une génération de journalistes qui n'en peuvent plus et quittent les rédactions. Cela m'interroge en tant que syndicaliste. J'estime que le rapport de force nous est très défavorable en ce moment mais que nous avons des signaux positifs d'une révolte des journalistes. Le conflit le plus emblématique, c'est celui d'i-Télé, une rédaction où il n'y a pas un syndiqué et où, tout de même, les journalistes se sont levés contre des abus hallucinants de la direction. Mais en ce moment, chaque semaine, nous avons des grèves dans les médias. Il y a trois jours¹, les salariés, en particulier les journalistes, de Mondadori, troisième groupe de presse magazine, propriété de Berlusconi [voir p. 16]. Aujourd'hui même, c'est une grève à Radio France des journalistes de France Info concernant les contraintes budgétaires, l'emploi et la manière dont le pouvoir a voulu d'une chaîne télé d'information continue sur le service public, à quelques mois de l'élection présidentielle, en réduisant les moyens de la radio France Info. On en a peu parlé mais les journalistes de *l'Obs* ont également fait grève contre un plan de quarante suppressions d'emploi.

L. M. : Il y a un bouillonnement de révolte, d'indignation dans la presse, y compris dans des rédactions qui n'étaient pas rebelles. Dans des conditions de travail difficiles, la rédaction d'i-Télé a fait une grève formidablement digne et courageuse. Ce n'est pas la seule. On sent qu'il y a aussi de la part des citoyens une

attente. Ils considèrent qu'une bonne partie de la presse ne remplit pas son office démocratique, et dès qu'il y a des petites poches de qualité, ils répondent présent. Il faudrait qu'on parvienne collectivement – je ne sais pas très bien comment – à pousser et imposer à l'agenda du débat public la question de la liberté de la presse sous deux angles : limiter les dérives actuelles, œuvrer à une presse nouvelle libérée. Il faut notamment repenser les lois anticoncentration, les refonder. Il ne suffit pas de dire qu'il faudrait interdire à des milliardaires qui dépendent des commandes publiques de détenir des journaux. Il y a beaucoup d'autres pistes de réflexion. Est-il normal que le principal actionnaire d'une agence de publicité, Havas, détienne aussi des médias ? Est-il normal qu'un homme d'affaires détienne tuyaux et contenus éditoriaux ? Ma réponse intuitive – mais le débat public devrait porter là-dessus – est non. Ou alors il faudrait légiférer de manière draconienne. La loi est totalement absente de ces questions majeures de régulation pour

garantir le pluralisme. On vit par ailleurs avec Internet un basculement technologique historique, qui est une modernisation pour la presse et en même temps offre au citoyen une place totalement nouvelle. L'État, qui devrait être stratège sur ces questions, est complètement absent de la réflexion.

Pour revenir à la grève à i-Télé, celle-ci a non seulement été marquée par l'absence en interne d'organisations syndicales mais même parfois par une certaine méfiance envers elles.

E. V. : J'ai mal vécu ce mouvement car le rapport de force, au départ, était très défavorable aux salariés. On voit ainsi les trous dans l'implantation de l'ensemble des syndicats de journalistes. Il existe beaucoup de syndicats de journalistes, puisque l'ensemble des confédérations en ont un, plus le SNJ autonome. Je ne parle même pas des bisbilles à l'intérieur même de certains syndicats de journalistes. On a donc un éparpillement de la représentation syndicale, qui peut aussi ►►

« On peut inviter à ou espérer une régulation sans qu'il y ait une mainmise de l'Etat. C'est une façon de dire aux politiques : "Regardez, vous laissez une jungle insupportable". »

Laurent Mauduit



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI

►► expliquer cette faible implantation, en particulier dans l'audiovisuel privé : M6, RTL, i-Télé, Canal+.

L.M. : À i-Télé, ils étaient faiblement organisés et ont été laissés à l'abandon par la puissance publique, qui a abdiqué les responsabilités. Le ministère du Travail a accepté de recevoir les grévistes un mois après le début du conflit, alors même qu'il ne s'agissait pas d'un conflit du travail mais portant sur l'éthique et l'indépendance éditoriale. Le conflit n'aurait pas eu lieu si la collectivité des journalistes, les rédactions, disposait de droits moraux, dans les groupes privés et publics, comme celui d'adouber son directeur de la rédaction et éventuellement de

« J'estime que le rapport de force nous est très défavorable en ce moment mais que nous avons des signaux positifs d'une révolte des journalistes. »

Emmanuel Vire

le révoquer sur un seul motif : l'obligation d'honnêteté de l'information vis-à-vis du lecteur ou du téléspectateur.

C.D. : Effectivement, ils étaient peu syndiqués, mais je ne suis pas tout à fait d'accord quand on dit qu'ils étaient peu organisés. Ils ont une société de journalistes qui a bien organisé et porté le mouvement. Effectivement, les journalistes ont des droits en tant que salariés mais ils demandaient des droits supplémentaires pour l'équipe rédactionnelle. Je pense que la solution de sortie pour l'indépendance des journalistes est davantage de donner des droits aux salariés plutôt que de restreindre ceux des actionnaires. Ceux qui font l'entreprise, ce sont les salariés. À mon avis, il faut sortir de cette logique actionnariale qui est celle des sociétés de journalistes actionnaires. C'est ce qui avait existé il y a longtemps au *Figaro*, une sorte de distinction entre la société qui détient le titre et celle qui fait fonctionner le titre. Ensuite, l'enjeu est effectivement de voir quels droits on donne à ces collectifs de journalistes : nommer le directeur de la rédaction, rédiger une charte éthique et la faire appliquer dans des comités éthiques ? Deuxième réflexion, sur cet enjeu dans le débat public. Une partie de la profession appelle l'État et les pouvoirs publics à se mobiliser, une autre partie de la profession craint cette mainmise de l'État. À partir du moment où le ministère du Travail intervient à i-Télé, cela jette une autre forme de suspicion sur les rédactions. N'est-ce pas à la profession – qui a des syndicats très bien

constitués, qui a des syndicats d'employeurs nombreux, puissants, bien organisés – de se mettre autour d'une table ?

L.M. : Si je peux me permettre, il y a une confusion : on peut inviter à ou espérer une régulation par la loi sans qu'il y ait une mainmise de l'État. C'est une façon de dire aux politiques : « Regardez, vous laissez une jungle insupportable. »

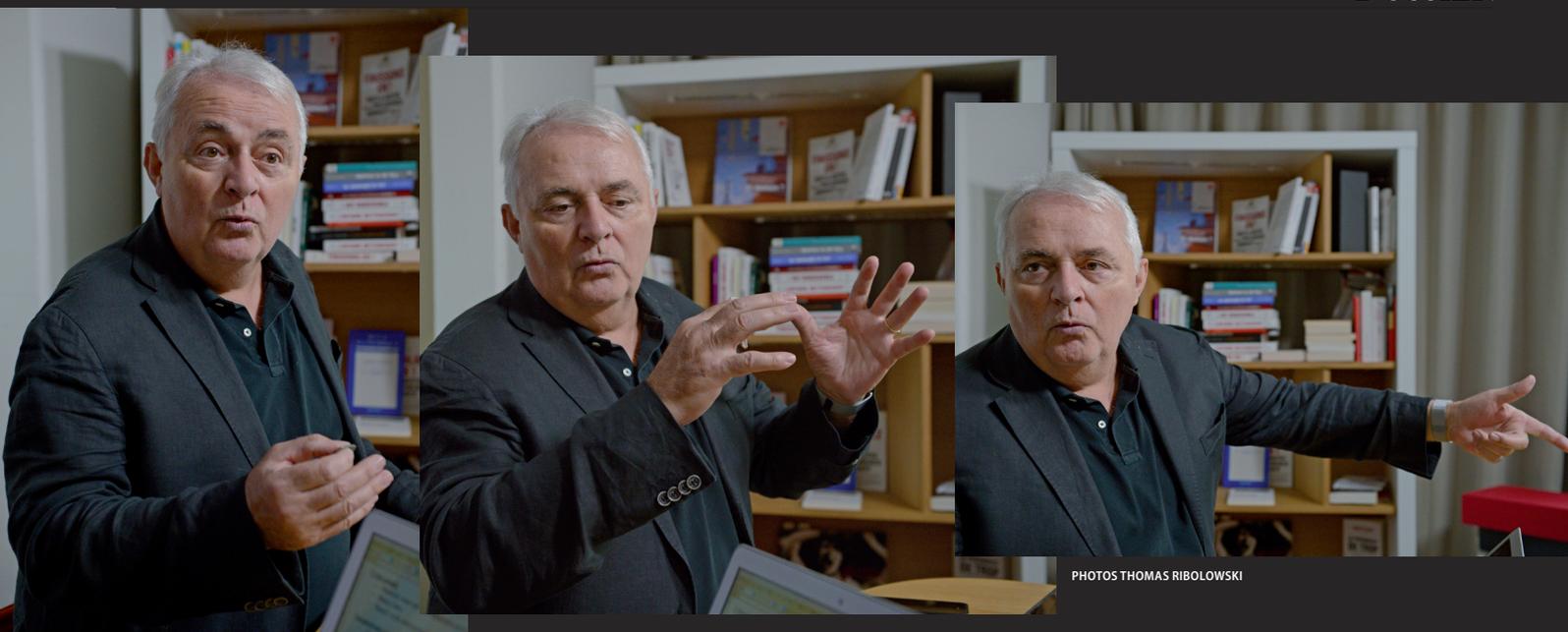
E.V. : On peut aussi parler du rôle des pouvoirs publics et du CSA. Au SNJ-CGT, nous trouvons que le CSA, une instance administrative, a un rôle beaucoup trop important. Ce n'est pas au CSA de dire si telle chaîne est indépendante. Le système craque complètement. Il est utilisé par les milliardaires. Je parlais tout à l'heure de la clause de cession : c'est une mesure de protection des journalistes mais qui permet aussi aux patrons de virer les meilleurs journalistes, tout simplement en les dégoûtant de leur boulot.

L.M. : Selon moi, la question est la suivante : comment limiter, freiner ou interdire les abus (loi anticoncentration, droits moraux donnés aux rédactions, chartes éthiques, etc.) ? Mais nous sommes arrivés à la fin d'une histoire et il faut en construire une nouvelle. Le débat est notamment de savoir quelles formes nouvelles, notamment grâce à Internet...

Emmanuel, comment vois-tu l'existence et le rôle des sociétés de journalistes, leurs liens avec les syndicats ?



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI

E. V. : Je n'ai jamais eu de méfiance envers les sociétés de journalistes. Ce qu'il faut tout de même voir, c'est que les sociétés de journalistes sont surtout présentes dans ce qu'on appelle la presse d'information politique et générale. En presse magazine, par exemple, on a très peu de sociétés de journalistes. On arrive à un tel point de confusion entre la publicité et les contenus éditoriaux qu'on n'a même plus de rédactions. J'ai parfois l'impression qu'on parle avec un ancien logiciel, tant les patrons de presse vont loin dans le détricotage de la profession et du métier. Juste un exemple : dans mon groupe ou dans tous les gros groupes de presse magazine, il n'y a plus d'équipes éditoriales, ils ont cassé les rédactions. A Prisma Média, dans le pôle Femme – puisque maintenant on parle de pôles –, il n'y a plus de rédactions. Il comprend notamment *Femme actuelle*, un des plus gros tirages hebdomadaires de la presse française avec 700 000 exemplaires papier par semaine, ou un mensuel comme *Prima*, qui affiche 500 000 exemplaires. Les journalistes travaillent dans des pôles d'expertise : mode, psychologie, art de vivre, cuisine... Vous ne savez même pas où vont vos papiers. Au-dessus, un chef de gare les dirige.

L. M. : C'est un peu comme BFM, qui a une sorte de hub des journalistes. Ils travaillent pour RMC, BFM, et le même journaliste court d'un studio à un autre. Il faut sonner l'alerte car on risque de vivre, au lendemain de la présidentielle, un séisme social. J'entends parler de choses qui se préparent. Certains patrons de presse, qui ont déjà fait des plans sociaux, ont des projets beaucoup plus violents pour le lendemain de la présidentielle. Patrick Drahi gardera-t-il les journaux qu'il a achetés dans la configuration

actuelle ou retirera-t-il l'échelle pour garder une marque et attirer de la publicité sur son site SFR Presse ?

Intéressons-nous au cas du Monde. Au moment du rachat de 2010, une minorité de blocage a été conservée par la rédaction, une charte éthique créée. Est-ce une victoire ou le minimum qui a pu être préservé ?

C. D. : Je pense qu'au moment du rachat, les journalistes avaient encore une certaine forme de pouvoir au *Monde*, héritée de la Société des rédacteurs du *Monde* (SRM). Mes enquêtes se sont arrêtées peu de temps après le rachat mais les premiers éléments montrent que, rapidement, ces quelques droits ont été assez mal respectés par les actionnaires. Je prône à la fois que dans chaque rédaction soit instaurée une charte éthique, des comités pour la faire respecter, des droits pour les journalistes, et en même temps, ce n'est pas parce qu'on a des droits qu'on est en capacité de les faire appliquer.

L. M. : *Le Monde* est un des révélateurs du naufrage que l'on vit. C'était un journal propriété de ses journalistes. Quand on demandait au fondateur du *Monde* pourquoi il l'avait créé sous cette forme-là, il répondait que c'était pour ne pas avoir de fil à la patte. *Le Monde* a, pendant un temps, été plus protégé que d'autres, à cause du legs de son histoire, en particulier les droits moraux de sa rédaction. Et puis, on voit bien que les coups de boutoir du capital, le rachat par les milliardaires [Pierre Bergé, Xavier Niel, Mathieu Pigasse], fait que la rédaction doit encore adouber le directeur de la rédaction, mais la situation est plus fragile. Ces droits moraux dureront-ils encore longtemps ? Je

peux donner beaucoup d'exemples. Dans la télévision privée, il y a eu le scandale de la chaîne Numéro 23 : Pascal Houzelot, affairiste, qui obtient gratuitement du CSA une chaîne pour promouvoir des thématiques prétendument liées à la diversité, la revend avec une plus-value de 88,5 millions d'euros. Pascal Houzelot est membre du conseil de surveillance du *Monde*. Il n'y a évidemment pas d'enquête dans *le Monde* sur Pascal Houzelot. Plus généralement, j'ai dirigé les pages économiques du *Monde* pendant très longtemps. Ces pages n'étaient pas toujours bonnes, mais l'ambition était de faire de l'investigation. Elles sont devenues des feuilles assez proches de ce que le Medef écrit dans ses publications. Des services ont mieux résisté que d'autres mais lisez la double page du *Monde* d'hier¹ sur Henri de Castries², les bras vous en tombent de connivence, de complaisance.

À quelles conditions les chartes éthiques peuvent-elles être une solution ?

E. V. : Les premières discussions ont eu lieu en 2009, après les états généraux de la presse et la tentative de définir une charte éthique nationale pour l'ensemble de la profession. Elles ont réapparu avec la loi Bloche. On a beaucoup parlé de la loi El Khomri avec un temps de travail par entreprise, mais la loi Bloche crée une éthique par entreprise. Au départ, c'est une loi qu'on a qualifiée d'« anti-Bolloré », qui concernait l'audiovisuel. Petit à petit, par des discussions avec les syndicats de journalistes, les associations, les sociétés de journalistes, la loi s'est élargie, puisqu'il y a même eu un article sur la protection des sources, malheureusement retoqué par la suite par le Conseil constitutionnel. Sur l'éthique, le but de la loi Bloche est de ►►

généraliser le droit d'opposition des journalistes qui existait dans l'audiovisuel public, quand un journaliste estime que son travail a été dénaturé, qu'il a subi des pressions, etc. Selon la loi Bloche, il faut, avant le 1^{er} juillet 2017, négocier dans chaque entreprise une charte éthique. Avec la présidentielle qui arrive, que fera le prochain gouvernement de cette loi et de cette obligation ? On va également voir comment les éditeurs vont s'en saisir mais si, au 1^{er} juillet, les négociations n'ont pas abouti ou même commencé, il est dit dans la loi que le journaliste pourra se référer aux textes existants. Revenons également aux discussions de 2009. C'est un exemple de l'absence de dialogue paritaire dans cette branche. J'ai parlé de l'émission syndical, mais on a aussi un émiettement des syndicats patronaux de la presse : la presse quotidienne régionale, la presse quotidienne départementale, la presse hebdomadaire régionale... Certains syndicats représentent quelques dizaines ou quelques centaines de salariés, avec à chaque fois des conventions collectives, que les pouvoirs publics sont d'ailleurs en train de remettre en cause. Que ce soit sur les questions de l'éthique, des qualifications, du métier, il n'y a aucune discussion. Elles sont pourtant demandées par les syndicats de journalistes.



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI

Les seules discussions que nous avons avec les employeurs, c'est quand ils dénoncent des conventions collectives et qu'il faut en renégocier d'autres. Pas une seule branche n'a connu cette année une négociation collective sur les salaires. Malheureusement, la loi Bloche, avec cette éthique par entreprise, renforce la prééminence de l'entreprise sur la branche et cela nous pose un gros problème au SNJ-CGT. C'est pour cela que je pense que nous ferons des propositions dans le cadre de notre congrès pour une nouvelle structuration de la presse. Faut-il revenir à une fédération de la presse ?

C. D. : Dans les négociations de 2009, l'enjeu était que la charte éthique – un texte sur lequel il aurait fallu s'entendre – soit annexé à la convention collective. C'est extrêmement important car cela répond à ces questions de [règles différentes] rédaction par rédaction, de rapport de force. Cela voudrait dire que la charte serait valable devant des tribunaux et qu'il n'y aurait plus d'enjeu de rapport de force avec votre patron, votre actionnaire. Ce sont les tribunaux – que l'on peut encore, j'espère, estimer indépendants – qui donneraient raison ou non. L'enjeu est extrêmement fort car c'est en faisant cela que l'on permet que ces droits soient utilisés et appliqués partout.

« J'ai parfois l'impression qu'on parle avec un ancien logiciel, tant les patrons de presse vont loin dans le détricotage de la profession et du métier. »

Emmanuel Vire

La loi Bloche a-t-elle un intérêt ? À l'inverse, quelles sont ses limites ?

C. D. : Sur les limites, je crois qu'on est d'accord : elle donne des garanties titre par titre et ce qu'il faut, c'est garantir l'indépendance de l'ensemble d'une profession. La [proposition de] loi de 2010 de Patrick Bloche allait beaucoup plus loin et le programme du Parti socialiste de 2012 proposait de la faire voter. Cela n'a jamais abouti parce que les éditeurs de presse y sont opposés. Je pense qu'il y a quand même des lieux où il y a du dialogue – la commission arbitrale, la CCIJP [Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels] –, et c'est peut-être à ces instances de porter ces questions. La CCIJP a porté par le passé d'autres questions et en porte une importante quand elle se demande qui est journaliste et qui ne l'est pas. Si le dialogue social formel ne fonctionne pas, ne faut-il pas passer par d'autres instances ?

E. V. : J'ai trouvé que le fait que la loi Bloche soit adoptée juste à la fin du conflit d'i-Télé renforçait le désaveu du pouvoir socialiste. Nous fréquentons, du fait de nos mandats, les députés, les sénateurs, le cabinet de la



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI



“Le monde libre” est-il pour demain ?

Dans *le Monde libre*, Aude Lancelin, lauréate du prix Renaudot de l'essai, raconte ses années de directrice adjointe de la rédaction de *Marianne* puis de *l'Obs*. Elle y dénonce une presse bien malade des connivences et accointances de ses propriétaires.

Par Jean Tortrat

ministre [de la Culture]... Nous avons constaté qu'Audrey Azoulay voyait dans la loi Bloche une avancée majeure. Quand on voit de quoi a accouché la loi... Pour nous, cela ne va pas changer grand-chose, à part ce droit d'opposition et l'obligation de négocier une charte par entreprise avant le 1^{er} juillet. Évidemment, comme l'ensemble des syndicats de journalistes, il va falloir tout de même se saisir de cette loi et, par le rapport de force, essayer d'instaurer des chartes et surtout les faire respecter par la suite. C'est ça le plus compliqué. Mais, à part cela, les comités d'éthique mis en place dans l'audiovisuel avec des personnalités qualifiées, cela ne changera rien à la situation. Un seul article apportait vraiment quelque chose selon nous, celui sur la protection des sources, accordant la protection au collaborateur de la rédaction. Cet article a été censuré par le Conseil constitutionnel. C'est vraiment un gros raté. Je voudrais terminer sur les lieux de dialogue : je préférerais être dans une autre situation mais, malheureusement, le statut de journaliste est constamment attaqué. Un seul exemple : la Cour de cassation vient de dire que les journalistes salariés des agences de presse ne sont pas vraiment journalistes car le Code du travail évoque les « entreprises de presse » et pas « les agences de presse ». Des patrons ont donc estimé qu'ils n'avaient pas à donner l'indemnité de licenciement selon la règle du « mois par année ». On assiste aussi à un détricotage du métier et des équipes rédactionnelles. La presse magazine, le plus gros secteur en termes de nombre de journalistes, en est un exemple. A Prisma Media, il y a une « news-room » au pôle Télé avec 130 journalistes censés tout faire mais plus rattachés à un titre. Que va-t-on faire : une indépendance du pôle rédactionnel news-room ? Ça devient très compliqué. ■

1. La table ronde a été réalisée le 15 décembre 2016.
2. De son nom complet Henri de La Croix de Castries, PDG d'Axa jusqu'en août dernier, soutien affiché de François Fillon à la présidentielle.

À lire la critique de Jean Daniel, rebaptisé Jean Joël dans le livre d'Aude Lancelin, on comprend que cette dernière, ex-numéro deux de *l'Obs*, a touché juste : « Livre prétentieux, complotiste et logorrhéique », « pamphlet rageur », « précieuse ridicule ». Il égratigne également les « confrères » membres du jury Renaudot qui ont couronné le livre pour avoir « trouvé du pittoresque et de l'audace à ces élucubrations ».

L'ouvrage, de qualité sur le plan du style, relate les quinze années passées par la journaliste Aude Lancelin au sein des rédactions de *l'Obs* (devenu « l'Obsolète » dans le livre) et de *Marianne*. Elle montre, exemples à l'appui, la dégradation, la mise en coupe, la dépendance voulue et imposée par le pouvoir politique et ses chiens de garde. La figure de Xavier Niel apparaît dans ce récit et les faits qui jalonnent le livre illustrent pourquoi ce milliardaire et ses semblables (Bergé, Pigasse, Drahi, Bolloré, Arnault...) achètent l'ensemble des titres sur la place de Paris. La figure de Laurent Joffrin est également évoquée, là encore sous un autre nom : « Il est vrai que Laurent Môquet ne renonçait jamais à dire publiquement tout le bien qu'il pensait de ses patrons, ce qui n'avait jamais nui à sa carrière. » Il côtoie les portraits d'autres « maîtres à penser » comme Alain Finkielkraut ou BHL, démasqué lors de l'affaire Botul. Cet épisode savoureux illustre bien la mainmise de cette petite caste contrôlant politique, idées, édition, autour des cercles du pouvoir en place.

Viré pour des raisons politiques

Au-delà du cas de l'auteur, viré sans ménagement de son poste pour des raisons politiques, sa couverture journalistique du mouvement Nuits debout ou encore sa proximité avec Frédéric Lordon – même si cela n'a jamais été assumé par ses censeurs et licencieurs –, ce livre pose les questions que nous nous posons : comment faire vivre une presse indépendante des pouvoirs ? Comment protéger des journalistes livrés aux intérêts financiers de leurs propriétaires ? Elle pointe aussi ce mal de la profession : un journaliste du *Monde* lui confiait que pas une fois dans sa vie de journaliste on ne lui avait censuré ou « rectifié idéologiquement » un de ses papiers. « J'en avais plutôt conclu que son cerveau était comme un manège où, depuis la nuit des temps, tournait un cheval aveugle, incapable d'apercevoir la moindre ouverture sur l'inconnu », dixit Aude Lancelin. À lire de toute urgence. ■

• *Le Monde libre*, Aude Lancelin, éditions Les liens qui libèrent, 240 p., 19 €.

à partir de
5€
/mois

**L'actu sociale
et juridique
des militants**

ABONNEZ-VOUS !



Bulletin d'abonnement

Société (Si nécessaire à l'expédition) _____
 Nom _____ Prénom _____
 N° _____ Rue _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Fédération _____
 Tél. _____ Année de naissance _____
 Mail _____

NVO Bimédia Classique : 5€ /mois ou 60€ /an

Le magazine papier - 10 n°/an + VO Impôts (NOUVEAU) + le magazine et ses archives en version web + l'accès « édition abonné » du site nvo.fr avec : le droit du travail des salariés (relations individuelles), les modèles de lettres, les chroniques juridiques + la newsletter

NVO Bimédia Intégrale : 12€ /mois ou 144€ /an

NVO Bimédia Classique + la RPDS (Revue Pratique de Droit Social) papier - 11 n°/an + la RPDS et ses archives en version web + le droit du travail (relations collectives)

Payable

Par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière N° chèque _____
 Banque _____

Par prélèvement automatique en :

2 fois, prélèvement semestriel 12 fois, prélèvement mensuel

Merci de remplir l'autorisation ci-contre - Dater et signer l'autorisation de prélèvement, et de joindre votre RIB - Je souhaite recevoir une facture Oui Non

Autorisation de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Nouvelle SA la Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA la Vie Ouvrière

Titulaire du compte

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code Postal _____ Ville _____

IBAN _____

BIC _____

Créancier

La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600
 93516 Montreuil Cedex - Identifiant SEPA : FR87ZZZ632727

Fait le : _____ Signature _____

Établissement teneur du compte

Nom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

Code origine : magnvo

La Voix du Nord

"Sauvegarder la compétitivité" au prix d'une hémorragie

Avec des arguments en droite ligne avec la loi Travail, la direction de *la Voix du Nord* a présenté le 10 janvier un plan de suppression de 25 % des effectifs.

Par Ludovic Finez

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, peut dire ce qu'elle veut, les salariés de *la Voix du Nord* sont bien les premières victimes de la loi Travail. Pour justifier sa volonté de supprimer 178 postes, soit un quart des effectifs, la direction du quotidien régional évoque en effet « la sauvegarde de la compétitivité ». Soit exactement un motif de « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE) défini par la loi El Khomri. La ministre a beau affirmer que ce motif « date d'une jurisprudence de 1995 », rien n'obligeait à acter la chose par une loi. Il y a une preuve supplémentaire que la direction de *la Voix du Nord* a bien lu la loi Travail, entrée en application quelques jours avant le CE extraordinaire du 10 janvier au cours duquel le plan a été dévoilé.

Parmi les documents remis aux élus du personnel se trouve un tableau qui prend soin de détailler l'évolution du chiffre d'affaires de chacun des quatre trimestres de 2016, tous en baisse. Voilà un deuxième motif de PSE créé par la loi El Khomri pour « une entreprise de plus de 300 salariés et plus ». Pour autant, *la Voix du Nord* n'est pas en déficit, loin de là, puisqu'elle a réalisé en 2015 un bénéfice de 5,4 millions d'euros et de 25 millions



d'euros cumulés entre 2010 et 2015. Dernier élément : la Directe de Lille, dans un communiqué du 13 janvier, reconnaît avoir reçu de *la Voix du Nord* « un projet de réorganisation [...] dans le courant de l'été 2016 [...] comme c'est l'usage dans ce type de procédure ». Michel Nozière, directeur général du groupe Rossel La Voix, a de son côté reconnu que, depuis, « des échanges » avaient eu lieu avec la Directe. Au point de se faire conseiller sur le contenu final ?

"Irréaliste, foireux, inacceptable"

La réorganisation voulue par *la Voix du Nord* et son propriétaire, le groupe belge Rossel,

comprend des suppressions de postes dans quasiment tous les services. Elle prévoit notamment le recours à la sous-traitance à l'imprimerie. Côté rédaction, c'est l'hémorragie, avec la suppression nette de 55 postes. Une dizaine d'agences locales seraient supprimées, dont celle d'Hénin-Beaumont, seule ville du Nord-Pas-de-Calais gérée par le Front national. Le travail des journalistes serait prioritairement tourné vers le numérique et, seulement ensuite, vers le papier. « Un projet totalement irréaliste, foireux, inacceptable, basé sur une vision abstraite et théorique », a résumé Christian Furling, délégué syndical SNJ-CGT lors de l'assemblée générale intersyndicale (SNJ-CGT, Filpac-CGT, SNJ, CFDT) qui a réuni 300 salariés le 14 janvier.

Un rassemblement a eu lieu le 18 janvier à Lille devant le siège du quotidien régional, et une nouvelle assemblée générale est programmée le 4 mars¹. Le seul point sur lequel la direction a montré une petite marge de manœuvre concerne le montant de la « prime de volontariat » au départ, ce qui prouve que l'objectif principal est bien la baisse des effectifs. Lors de la réunion du 14 février, Michel Nozière a fait une proposition que l'intersyndicale qualifie ironiquement de « royale », soit « cinq postes de reporters en plus ». « Nous avons calculé, édition par édition, les besoins en reporters de terrain, afin de pouvoir assumer pleinement les ambitions éditoriales voulues par la rédaction en chef. Nous aboutissons à un besoin réel de 42 postes de reporters à rétablir. Évidemment, avec cinq postes généreusement accordés, le compte n'y est pas », conclut l'intersyndicale. ■

1. La lutte des salariés peut être suivie sur Facebook : VDN en lutte.

Nombreux soutiens européens

Allemagne, Grèce, Espagne, Italie, Pologne... Sollicités par la FEJ et la FIJ, de nombreux syndicats européens de journalistes ont apporté leur soutien à leurs confrères et consœurs de *la Voix du Nord*. « Ce quotidien est un emblème connu partout en Europe pour ses prises de position courageuses contre la montée électorale du Front national. Dans plusieurs pays de l'UE, et avec des alibis économiques, les patrons de presse contribuent à diminuer les voix qui s'opposent aux arguments des extrémistes », ont ainsi commenté la Fédération des associations de la presse d'Espagne (FAPE) et la Fédération espagnole des syndicats de journalistes (FeSP).

La Marseillaise

Un besoin croissant de décroisonnement

Le 27 février, la direction de La Marseillaise a annoncé un PSE concernant 25 postes.

Le 28 novembre, le tribunal de commerce de Marseille avait placé le journal en redressement judiciaire avec période d'observation de six mois, le journal étant en état de cessation de paiement. En novembre 2014, le quotidien, né en 1943 dans la Résistance, avait été placé une première fois en redressement judiciaire, avant une reprise par les Éditions des Fédérés, qui avaient conservé 117 salariés. Pourtant, notent le SNJ-CGT et la Filpac-CGT de *la Marseillaise* dans un communiqué du 25 novembre, « depuis un an et demi, *la*

Marseillaise a pris un nouveau départ. Une nouvelle formule a été lancée et a entraîné une augmentation du nombre d'abonnés et des lecteurs. Au sein de l'entreprise aussi, le climat a changé. Malgré un contexte économique extrêmement difficile, un accord salarial historique a été signé le 4 août dernier entre la CGT et la direction, permettant enfin le respect de certains droits conventionnels (revalorisation des salaires, ancienneté, qualification) que nous réclamions depuis longtemps. »

Aujourd'hui, la direction du journal explore différentes pistes, dont la « valorisation du

patrimoine immobilier » du journal et des événements organisés sous son égide, comme le Mondial de pétanque. Des aides publiques propres à la presse quotidienne régionale ont été sollicitées et de nouveaux investisseurs sont recherchés. De leur côté, le SNJ-CGT et la Filpac-CGT revendiquent « une réelle écoute des salariés » et proposent un redéploiement stratégique, un plan de formation professionnelle, un changement du mode de gestion et plus de transversalité. Ainsi qu'un développement de la valeur ajoutée à partir de l'identité de *la Marseillaise*, à savoir celle d'un journal de gauche, proche du terrain, en adéquation avec les citoyens et ouvert au débat. ■

Mondadori

Une grève contre les réorganisations à répétition

Le 8 décembre démarrait dans le groupe Mondadori une grève suivie par « quatre cents salariés, (soit) les trois quarts des effectifs présents », qui, selon l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, SNJ, CGC), ont ainsi exprimé leur « ras-le-bol face à l'accumulation des réorganisations, la fonte des effectifs, l'appauvrissement de leurs métiers, la déconsidération du travail de chacun, la dégradation continue de leurs rémunérations et les menaces sur leurs garanties collectives ». Le mouvement s'est achevé le 13 décembre après la signature d'un accord avec la direction. « À l'issue d'une mobilisation historique

dans l'entreprise, les salariés ont notamment obtenu : un report de la mise en œuvre de la réorganisation des magazines grand public du pôle Femme (*Modes & Travaux*, *l'Ami des Jardins*, *Top Santé*, *Pleine Vie...*) ; la création de groupes de travail chargés de trouver des solutions aux difficultés (charge de travail, sens du travail, risques psychosociaux...) nées des réorganisations passées dans les services et rédactions les plus affectés ; un engagement de la direction à accorder des augmentations générales dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire 2017 ; une prime de fin d'année ; des avancées sur le maintien du caractère solidaire de la

complémentaire santé », détaillent les organisations syndicales. Selon ces dernières, « l'ampleur de la mobilisation traduisait une inquiétude des salariés sur l'accumulation des dysfonctionnements liés aux réorganisations et baisses d'effectifs (1 000 salariés début 2013, 750 aujourd'hui) ».

Dernière précision : Mondadori France, filiale du groupe italien de la famille Berlusconi, édite une trentaine de titres de presse magazine et « a annoncé le 8 novembre avoir plus que doublé son bénéfice au troisième trimestre 2016, à 21,6 millions d'euros ». ■

Carte de presse

Danger, sortie d'école !

Plutôt que des CDD, les employeurs proposent des stages rémunérés aux diplômés des écoles reconnues par la profession, et donc par eux-mêmes. Un obstacle de plus pour entrer dans la carrière.

Par Thierry Cerinato*

Innovons, innovons ! C'est le maître mot de l'économie de ce début de XXI^e siècle, et celui qui n'en fait pas preuve passe vite pour un ringard. Par extension, il faut innover dans tous les domaines, mais – et c'est étonnant – dans le champ social, les innovations débouchent rarement sur de réels progrès. Il en va ainsi pour les jeunes journalistes issus des écoles de journalisme dont le cursus est reconnu par la CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes). Il fut un temps où, à la sortie de ces instituts, dont tout l'enseignement est porté par la volonté de professionnaliser, de rendre opérationnels leurs étudiants, il était assez facile de trouver un contrat de trois mois, souvent un remplacement, qui était une bonne façon

de mettre un pied solide et ferme dans la profession. Trois mois, cela permettait d'obtenir sa première carte de presse, outil de travail pour décrocher ensuite contacts et accréditations. Petit à petit, ces CDD sont devenus plus rares, ou limités à deux mois. Tout cela représentait un obstacle de plus à l'entrée des jeunes dans une profession qui n'arrive pas à mettre en retraite les Elkabach, Carreyrou, Villeneuve et consorts. Mais tout cela ne tenait encore que de l'évolution naturelle de l'espèce et de l'économie. Moins d'emplois, moins de débutants. Alors, certains patrons ont voulu là aussi se montrer créatifs. Ils ont inventé le stage de fin d'études. Au lieu d'engager un jeune diplômé, ils le prennent en stage, considérant que c'est une occasion pour lui de finir

sa formation. La méthode est d'autant plus déloyale que ces employeurs partagent la « gestion » de ces écoles dans des conseils de contrôle paritaire. Ils savent donc parfaitement que les élèves qui en sortent sont opérationnels au lendemain de leur sortie d'école, qu'il leur manque seulement de se faire leur propre expérience. Ils le savent si bien que, dans la plupart des cas, le jeune diplômé remplace toujours effectivement un titulaire qui prend ses vacances.

Les indemnités de stage ne sont pas des salaires

Un scrupule les pousse d'ailleurs à traiter convenablement ces « recrues » qui touchent l'équivalent du Smic. C'est convenable pour un stagiaire, et discutable pour un bac + 5 opérationnel du jour au lendemain. Mais c'est inconvenant car voilà deux mois perdus pour le calcul des retraites, des droits au chômage. Qui surtout ne compteront pas, aux yeux de la CCIJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels), pour l'obtention de leur première carte, les indemnités de stage ne pouvant être considérées comme des salaires. L'entrée dans la carrière ressemble ainsi de plus en plus à une course d'obstacles.

Et de quelles start-up est venue cette belle innovation ? Sans être exhaustif, on en citera deux, et qui n'appartiennent pas au monde numérique, ni aux éditeurs de sites Internet, peu réputés pour leur application du droit social. La première demande de carte de presse établie et refusée dans ces conditions l'a été au nom du bureau parisien de l'International New York Times, ex-IHT. Et la pratique de ces stages est fréquente dans l'ensemble du groupe Radio France. Un média plus que centenaire, un autre du service public : l'innovation est parfois une maladie galopante. ■

* Élu SNJ-CGT à la CCIJP.

LE GOUVERNEMENT LÂCHE DU LEST



Comment je me suis fait payer mes heures supplémentaires

Après la parution d'un article dans le précédent numéro de *Témoins*, un lecteur, journaliste dans un titre de presse hebdomadaire régionale (PHR) en Dordogne, nous envoie son témoignage. Il nous explique comment, dans cette toute petite rédaction, il a réussi à faire respecter ses droits liés au temps de travail.

Dans le dernier *Témoins* (n° 62), un article de Dominique Candille intitulé « Loi Travail, les journalistes ne sont pas épargnés » évoque les conséquences de cette loi pour les salariés. Dans la partie 3, on peut lire que « le temps de travail légal des journalistes, comme de tous les salariés, est de 35 heures par semaine. Tout dépassement horaire doit être payé en heures supplémentaires ou être récupéré. Ce petit rappel fait sans doute sourire beaucoup de journalistes, qui ne comptent pas leurs heures et n'ont jamais entendu parler d'heures supplémentaires. Pourtant, ils auraient pu bénéficier à chaque dépassement d'horaire d'une majoration de 25 % pour les huit premières heures et de 50 % pour les suivantes, ou opter pour des jours de récupération. »

Ce passage m'a fait réagir à plusieurs titres. Tout d'abord, je confirme le fait que, comme bien des professions, les journalistes sont majoritairement étrangers au fait de demander à ce qu'on leur paie leurs heures supplémentaires. Il y a onze ans, alors en CDD à *la Dépêche du Midi*, un syndicaliste SNJ de ce journal qui, lui, comptait ses heures, m'avait dit que si chaque collègue faisait comme moi, le journal devrait embaucher immédiatement près de cent journalistes. Mais, hélas ! il était un des seuls à le faire.

Le journaliste, un travailleur avant tout

Sans entrer dans le débat oiseux de savoir si *la Dépêche* aurait « pu » embaucher cent journalistes, je peux parler de ma petite expérience dans un petit journal hebdomadaire possédé par une TPE de la Dordogne. J'y suis en CDI depuis le 2 mai 2011. Je suis

le seul et premier journaliste de l'histoire de cette entreprise, imprimerie de ville dont le journal est devenu au fil des décennies la principale activité, et de très loin. J'ai toujours compté mes heures mais, au début, je n'en ai pas parlé à mon employeur. En revanche, j'ai toujours tenu à faire environ 35 heures de travail par semaine (évidemment étalées du lundi au dimanche avec plannings changeant chaque semaine en fonction de l'actualité). Je ne craignais plus les remarques de confrères ou de personnes me disant qu'être journaliste, c'est une vocation, c'est un métier sympa, on boit des coups, c'est pas vraiment du travail « tripalium », etc. J'avais ressenti cette pression du « journalisme vocation » (journalisme exploitation) à l'école de journalisme, notamment via les autres élèves.

En Dordogne, donc, je ne me vantais pas que je tentais de faire les 35 heures hebdomadaires, mais je m'y tenais plus ou moins. Selon moi, c'était une démarche rationnelle et de solidarité vis-à-vis des chômeurs. C'était aussi une démarche de résistance élémentaire, notamment pour le respect du droit du travail et donc de la dignité du travailleur. Certains journalistes considèrent qu'ils sont « autre chose » qu'un travailleur. Pas moi. Un lundi, fin mai 2014, c'était un lendemain de victoire électorale du FN, j'étais assez énervé et j'ai décidé de compter les heures



que j'avais faites. J'ai découvert que je disposais d'un viatique de près de 150 heures supplémentaires, soit environ un mois de travail. Pas énorme, diront bien des journalistes après trois ans dans la même entreprise. Ce matin-là, je suis allé voir mon employeur et je lui ai parlé de ces 150 heures supplémentaires. Il s'est montré étonné et m'a dit que j'aurais dû lui en parler avant. Je savais que mes collègues de la PAO déclaraient leurs heures sup, quand elles en faisaient. Il m'a proposé de me donner deux semaines de vacances supplémentaires cette année-là puis, ensuite, de me payer mes heures sup dans la limite de 15 heures par mois.

Ne m'attendant pas à cette proposition, et plutôt très content, j'ai accepté, concédant de m'asseoir par la même occasion sur les 80 autres heures et acceptant également cette limite un peu illusoire de 15 heures. Depuis, je gagne donc plus de 150 € de plus par mois, puisque je fais évidemment chaque mois ces 15 heures. Je suis par principe contre les heures supplémentaires. Mais, dans mon cas, vu le niveau des salaires dans la PHR, je n'ai pas dit non.

Un exemple dont on peut s'inspirer

En guise de conclusion : les journalistes ne voient-ils pas que leur attitude en général vis-à-vis des heures supplémentaires et de leurs conditions globales de travail est loin d'être rationnelle et intelligente ? Ou bien croient-ils, ces confrères qui se moquent des heures supplémentaires, que leur travail est si génial et indispensable ? Je crois, hélas ! que leur attitude doit beaucoup à la crainte de perdre leur emploi et à l'émulation à la baisse concernant les conditions de travail que cela provoque, dans un contexte

de luttes puissantes des employeurs contre les conditions de travail.

Au final, peu de confrères comptent leurs heures supplémentaires et les conditions de travail se dégradent. Les gens ont donc encore moins envie de compter leurs heures supplémentaires et de se battre contre la dégradation des conditions de travail qui s'accélère. Évidemment, c'est schématique. Mais l'idée de fond est, je crois, la bonne. De plus, avec les lois passées contre le droit du travail ces dernières années, la possibilité d'aller au conseil de prud'hommes pour

se faire payer ses heures est moins aisée. La prescription a lieu au bout d'un plus petit nombre d'années. Je conseille toutefois aux collègues de se battre pour leurs heures supplémentaires. Mon exemple n'est certes pas reproductible partout, mais il est possible de s'en inspirer. En faisant ce petit effort, dans le cadre d'un dialogue simple et direct avec mon employeur (avec lequel j'ai, sur de nombreux points, une relation de confiance), j'ai obtenu des améliorations majeures dans mes conditions de travail. ■

Guillem Boyer

France Télévisions

De quoi se mêle la Cour des comptes ?

La Cour des comptes, créée en 1807, est chargée du contrôle de la régularité des comptes publics et de vérifier le bon emploi des fonds publics. Est-ce encore vraiment le cas ? Exemple avec ses préconisations concernant les droits d'auteur des journalistes, contenues dans un rapport d'octobre dernier sur France Télévisions.

Par Michel Diard

La Cour des comptes prend de plus en plus de place dans le système politique actuel. Forte de ses sept cent trente-cinq magistrats, elle a vu ses missions s'élargir et a eu la fâcheuse tendance à gonfler ses activités. Ainsi, elle publie plus d'un millier de recommandations chaque année.

Cela ne fait trembler ni le gouvernement ni les administrations. Personne, en fait, ne craint la Cour des comptes, ni son président, le socialiste Didier Migaud nommé en 2010 par Nicolas Sarkozy, ni ses conseillers maîtres, ni ses conseillers. Si ses missions se sont élargies, son alignement sur les dogmes libéraux est resté intangible : chaque rapport distille le même refrain de l'austérité, du rabotage des acquis sociaux, etc. En octobre dernier, par exemple, la Cour a publié un rapport sur France Télévisions. Les sous-titres donnent plus qu'un aperçu de sa teneur générale : « Mieux gérer l'entreprise », « Accélérer les réformes ».

On ne détaillera pas ici le nombre de mesures antisociales préconisées par les magistrats,

mais l'une d'entre elles mérite qu'on s'y arrête. Le rapport, fervent adepte de l'entreprise unique et de la fusion de toutes les rédactions, se lamente sournoisement de voir que les œuvres produites par les journalistes d'une chaîne génèrent des droits d'auteur quand elles sont rediffusées par une ou plusieurs autres chaînes du groupe France Télévisions. Pourtant, ce ne sont pas les droits d'auteur des journalistes de France Télévisions qui plombent les comptes du groupe.

Deux accords signés en 2007

Plus simplement dit, la Cour des comptes préconise la suppression des droits d'auteur, alors même que deux accords ont été signés le 3 mai 2007 entre la direction du groupe et les organisations syndicales d'une part, et la direction et la SCAM d'autre part. La Cour des comptes biffe également d'un trait rageur le Code de la propriété intellectuelle et la convention collective des journalistes, qui reconnaissent les journalistes comme des auteurs à part entière. La Cour des comptes va donc plus loin, une fois encore, que le

législateur, que les patrons ou encore que l'Union européenne. Dans sa frénésie de libérer les patrons des prétendus carcans que sont les acquis sociaux, elle se transforme en gardien du libéralisme à la manière de Trump, c'est-à-dire sans entrave. Plutôt que de dénoncer le gâchis des aides au patronat – CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), pacte de responsabilité, loi Travail, loi Macron... –, la Cour des comptes s'en prend à l'un des droits fondamentaux, le droit d'auteur, celui qui permet de protéger la liberté de création et la liberté de l'information. Son attitude pose de nombreuses questions à la démocratie : le contrôle de l'utilisation des fonds publics peut-il aller jusqu'à remettre en cause une législation sur les droits d'auteur, reconnue internationalement par la Convention de Berne ? Il est plus facile de s'en prendre aux journalistes qu'à Emmanuel Macron et au scandale de ses bus, par exemple. Les dérives de la Cour des comptes sont avérées. Le libéralisme a besoin d'un semblant de garde-fou pour jeter un voile pudique sur ses turpitudes. ■

Journalistes pigistes, ayez le réflexe Audiens



INTERNET

Retrouvez tout l'accompagnement Audiens et les contacts utiles sur www.audiens.org Espace « Particulier / pigiste »



Application mobile Audiens

Pour consulter vos remboursements santé ou effectuer une prise en charge hospitalière...

PRENDRE SOIN DE VOUS ET PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

Pour le remboursement de vos frais médicaux et ceux de votre famille, pensez à la garantie santé dédiée aux pigistes. Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge patronale pour votre cotisation, grâce au Fonds collectif pour la santé des pigistes.

 0 173 173 580

Pour réaliser un bilan de santé spécifique aux professionnels de la presse afin de prévenir les pathologies rencontrées dans l'exercice de votre métier.

 01 84 79 02 79

Pour bénéficier d'un suivi de santé au travail et pour toute question sur la visite médicale du travail ou la prévention des risques professionnels liés à votre activité. Réservé aux journalistes pigistes de la presse écrite et des agences de presse

 www.cmb-sante.fr

PRÉVOYANCE

Savez-vous que vous bénéficiez d'un complément de revenu ou d'un capital lors d'un congé maternité, d'un arrêt de travail, d'une invalidité ou d'un décès ? Pour faire valoir vos droits.

 0 173 173 921

VOUS PROTÉGER EN SITUATION DE REPORTAGE

Pour vos déplacements professionnels en France et à l'étranger, y compris dans les zones de guerre : indemnités en cas d'invalidité ou de décès, prise en charge de certains frais dont rapatriement, assistance dans les démarches administratives...

 0 173 173 580

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LES MOMENTS DIFFICILES

Vous rencontrez des difficultés sociales et/ou financières liées à un accident de la vie (rupture familiale, handicap, maladie, perte d'autonomie d'un proche, décès...).

 0 173 173 726

PRÉPARER VOTRE RETRAITE POUR BIEN LA VIVRE

Pour vous informer sur votre retraite, recevoir un relevé individuel de situation dès 35 ans, reconstituer votre carrière ou bénéficier d'un entretien information retraite personnalisé à partir de 45 ans...

 0 173 173 755

Pour faire de cette étape une expérience positive, réfléchir à l'aménagement de votre temps, identifier de nouvelles activités ou en savoir plus sur le cumul emploi retraite, participez à nos réunions d'information et d'échange.

 0 173 173 331

Mumia Abu-Jamal

Une victoire du droit contestée par la Pennsylvanie

Alors que la justice fédérale ordonne un traitement immédiat pour soigner Mumia, l'État de Pennsylvanie s'y oppose et décide de faire appel.

Par Jacky Hortaut*

gouverneur par des rassemblements, des manifestations, des coups de téléphone, des mails et des pétitions.

Gagner ce jugement était un enjeu majeur car il fallait apporter la preuve que tout retard de traitement causerait des dommages irréversibles pour Mumia et les six mille prisonniers de Pennsylvanie souffrant d'hépatite C qui n'étaient pas soignés. Selon Bret Grote, c'est la première fois qu'aux États-Unis, une cour fédérale oblige la pénitencière à faire bénéficier les prisonniers des nouveaux médicaments mis sur le marché pour éradiquer cette grave maladie.

La revanche de l'État, au mépris du droit

L'État de Pennsylvanie n'aura attendu que dix jours avant de déposer un recours contre cette décision, au prétexte qu'il ne disposait pas du temps nécessaire pour se conformer à l'ordonnance du tribunal. Sans sourciller, l'État bafoue ainsi la justice et viole le droit constitutionnel. Autrement dit, ce refus d'application de la chose jugée s'apparente à un véritable outrage à magistrat. Il est vrai, faut-il le rappeler, que cette administration avait déjà craché au visage du juge en déposant de faux documents et des attestations médicales falsifiées pour tenter de tromper la justice sur l'état de santé réel de Mumia. Décidément, lorsqu'il s'agit de Mumia, à l'exemple du très long processus judiciaire qu'il a connu depuis sa condamnation à mort en 1982, rien n'arrête les autorités de Pennsylvanie, pas même le respect de leurs propres lois, pas plus que celles des États-Unis.

Cette situation est un nouveau défi que Mumia, sa défense et ses soutiens du monde entier devront relever par la mobilisation. Le collectif français Libérons Mumia continuera d'agir pour que Mumia et tous les prisonniers malades puissent se soigner. ■

* Représentant de la CGT au collectif français Libérons Mumia.



Le 3 janvier, la justice fédérale américaine ordonnait à l'administration pénitentiaire de Pennsylvanie d'accorder immédiatement à Mumia Abu-Jamal le traitement contre l'hépatite C dont il souffre, justifiant sa décision en ces termes : « Les contraintes budgétaires ne peuvent pas l'emporter sur la garantie constitutionnelle de soins médicaux adéquats. » Ainsi, un an et demi après son hospitalisation suite à un coma diabétique qui faillit lui être fatal et entraîna des

séquelles extrêmement douloureuses, les mobilisations dans le monde entier et les batailles juridiques ont eu raison de l'inhumanité de l'administration. Par la voix de Bret Grote, de l'Abolition Law Center, et celle de M^e Robert Boyle, la défense de Mumia s'est félicitée de « cette grande victoire remportée par les milliers de gens qui ont soutenu Mumia et sans lesquels on ne pouvait imaginer gagner ». Cela a exigé deux procès, des milliers d'heures à rédiger des motions, à interpeller l'administration et le

Entretien

“Trump a déclaré aux journalistes”

La présidence Trump augure mal du sort de beaucoup de monde aux États-Unis. Les journalistes ne font pas exception. Entretien avec Larry Goldbetter, dirigeant du National Writers Union (NWU), le syndicat américains des auteurs.

*Propos recueillis par Patrick Kamenka**

Le président Donald Trump a menacé les journalistes, les qualifiant de « pires êtres humains sur terre ». Pouvez-vous nous éclairer sur le sens de ces propos qui fleurent bon le populisme?

Trump a déclaré la guerre aux journalistes et au journalisme. L'ironie du sort est que les grands médias américains ont fait la campagne de Trump, en lui offrant une publicité gratuite à hauteur de deux milliards de dollars lors des primaires. Cela représente plus du double des sommes consacrées à la campagne de la candidate démocrate Hillary Clinton et près de cinq fois celle de son challenger Bernie Sanders. La présidente de CBS, Leslie Moonves, qui dirige l'un des plus importants médias, a déclaré que Trump « est peut-être mauvais pour les États-Unis, mais il est bon pour [l'audience de] CBS ». Après avoir contribué à la victoire de Trump, les médias se sont faits ensuite plus critiques, notamment après l'attaque du candidat républicain contre une famille pakistanaise dont le fils, un militaire américain, avait été tué en Irak. Trump a alors décidé de s'en prendre aux médias en les qualifiant d'« élitistes ». Pendant sa campagne électorale, il a interdit à certains journalistes et médias de couvrir ses meetings et a attaqué publiquement ceux qui passaient outre, électrisant ainsi sa base électorale. Aujourd'hui, nous assistons à une escalade éclair de la guerre contre les journalistes après la décision de Trump d'interdire à des milliers de fonctionnaires de parler aux journalistes et avec les fuites de plus en plus nombreuses provenant de la Maison blanche et de l'administration. *Quelles sont les réactions des journalistes,*

notamment après l'arrestation de six d'entre eux ?

Six journalistes ont effectivement été arrêtés le 20 janvier alors qu'ils couvraient la manifestation des opposants au nouveau président lors de la cérémonie d'investiture, la veille du jour de la marche des femmes qui a rassemblé des millions de manifestants contre la politique de la nouvelle administration. Les journalistes appréhendés, pour la plupart des pigistes, ont été arrêtés lors de vastes opérations de police, simplement parce qu'ils se trouvaient là et non pour ce qu'ils faisaient. Ils sont poursuivis pour crime grave, encourent de fortes amendes et sont passibles de peines de prison allant jusqu'à dix ans de détention si leur culpabilité est reconnue. Cette situation est très inquiétante pour les journalistes et pour les citoyens, qui comptent sur nous pour être informés, notamment quand Trump se fixe pour objectif d'attaquer les médias et de rendre plus faciles les procédures judiciaires contre la profession. Un véritable mouvement de masse a pris naissance pour contrer la politique de l'administration Trump. À l'heure actuelle, il agrège la lutte pour les droits des femmes, celle contre le racisme, pour les droits des réfugiés et des migrants, pour la défense des droits des salariés, pour la couverture médicale universelle, etc. Il faut y ajouter le combat garantissant le droit à une presse libre et pluraliste et celui du public à l'information.

Comment réagissent les syndicats, les journalistes et le public face à ces attaques ?

Le National Writers Union (NWU) travaille plus étroitement avec les autres syndicats

d'auteurs et d'autres organisations pour élaborer une stratégie commune contre cette administration. Quand le porte-parole de la Maison blanche Sean Spicer s'en est pris aux médias pendant une conférence de presse et a interdit aux journalistes de poser des questions, quand la conseillère du président, Kellyanne Conway, se fait le chantre de la théorie des « faits alternatifs », ce n'est que le début des hostilités. En décembre, nous avons participé à une réunion avec nos collègues de la Guilde des auteurs de l'Est des États-Unis [Writers Guild of America East] pour débattre de la situation et répondre aux questions des journalistes. Des groupes de travail ont été créés sur les questions juridiques et face aux menaces d'être déferés devant la justice, savoir comment accéder à l'administration,



la guerre

ES et au journalisme"



comment protéger nos sources, comment faire face aux menaces de violences, etc. Le NWU mène le groupe de travail concernant les journalistes « free lance ». Lors de notre déplacement à Washington DC, pour la manifestation monstre des femmes, nous avons accueilli avec plaisir un groupe de la WGAE. Par ailleurs, avec soixante organisations, nous avons signé une lettre de la Société des journalistes professionnels (SPJ) destinée au président Trump et au vice-président Mike Pence pour demander une rencontre ou une visio-conférence, afin de connaître les conditions des contacts avec les experts de l'administration, d'être informés de l'agenda du président et sur les dispositions fédérales garantissant la liberté de l'information. Cette lettre a été rédigée

avant la décision de Trump d'interdire aux fonctionnaires de répondre aux journalistes. Au mois de mars, avec les autres syndicats de journalistes et les membres du continent nord-américain de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), nous organiserons un forum à New York sur les questions que pose aux journalistes la politique de la nouvelle administration. Nous tenterons de développer ce type d'initiatives en mai dans une dizaine de villes. Je propose également que nous prenions des initiatives d'actions de masse à ce sujet à l'occasion du 3 mai, journée de la défense de la liberté de la presse dans le monde.

La solidarité des syndicats membres de la FIJ est-elle importante pour vos organisations et les confrères aux États-Unis ?

La solidarité internationale des syndicats membres de la FIJ et d'autres organisations n'est pas seulement utile, elle est essentielle. Cette solidarité constitue un antidote au poison qui se répand non seulement aux États-Unis mais aussi en Europe, en Turquie et dans d'autres pays. Le Brexit, Le Pen et Erdogan sont symptomatiques de la montée du fascisme incarnée par Trump et certains de ses plus proches collaborateurs à la Maison blanche. Nous avons organisé une réunion en octobre pour marquer la solidarité avec nos confrères turcs contre la répression du régime après le coup d'État manqué en Turquie. Nous participerons également le 3 février à une conférence de presse avec Amnesty International et le Pen Club pour exiger la libération du journaliste turc Ahmet Sik et de ses autres collègues (cent quarante-quatre en tout) emprisonnés en Turquie. Le 10 février, nous accueillerons en principe le secrétaire général du Syndicat somalien des journalistes, en espérant qu'il puisse entrer aux États-Unis après le décret de Trump interdisant l'accès à notre pays aux ressortissants de sept pays musulmans. La

solidarité internationale, qui se manifeste par la politique de la main tendue à travers les frontières, constitue notre arme. Aidez-nous à relayer les informations concernant notre lutte et soyez sûrs que nous relaierons de même la vôtre. Comme le dit le slogan sur nos tee-shirts : « Travailleurs du Mot, unissons-nous ! »

Membre du Bureau national du SNJ-CGT, chargé de l'international.

"À nos collègues américains"

À l'occasion de la dernière réunion de son Comité national, le SNJ-CGT a publié une « lettre ouverte à nos collègues américains », après que Donald Trump a désigné les journalistes comme « les êtres humains les plus malhonnêtes de la terre ».

Le SNJ-CGT écrit ainsi que les « outrances verbales de Donald Trump pourraient prêter à sourire si votre président n'avait pas manié également les menaces. Il a osé dire devant la CIA : "On les a eus. On les a eus en beauté. Ils vont le payer cher."

Hélas ! les menaces de votre président à l'encontre de notre profession doivent être prises au sérieux.

L'homme n'est pas seulement colérique, il est dangereux. » Le syndicat conclut ainsi : « Au nom des journalistes français, attachés comme vous à la liberté fondamentale d'informer complètement le public, nous sommes solidaires de vos combats et nous condamnons avec la plus grande fermeté les insultes que Donald Trump vient de préférer. »

CONGRÈS SNJ-CGT

6, 7, 8 mars 2017

Montreuil



Exposition collective de photographes du SNJ-CGT



**Anna Solé
Bapoushoo
Bernard Rondeau
Claude Candille
Claude Paris
Clément Martin
Daniel Maunoury
Eric Cabanis
Georges Azenstarck
Georges Bartoli
Olivier Touron
Thierry Nectoux
Thomas Ribolowski**